RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Fiche Outils

Niveau de prévention

Partie 3 Prévenir en amont les risques de VSST

Modèle de check-list pour intégrer les VSST dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Objectif

Vérifier par des questions, la démarche d'intégration du risque VSST dans le DUERP[1]

Dans le cadre de la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), **cette fiche a pour objectif de fournir** aux acteurs en charge de la rédaction ou la mise à jour du DUERP, **un outil pour vérifier que les risques de VSST sont bien pris en compte dans la démarche.**

Cette fiche est complémentaire de :

- FICHE REPÈRES Quels sont les facteurs organisationnels de risques et les ressources pour la prévention des VSST ?
- FICHE OUTILS Modèle d'autodiagnostic des facteurs de risques et des ressources pour la prévention des VSST
- FICHE REPÈRES Comment évaluer les risques VSST dans le DUERP ?

1. Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce kit a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Financé par l'Union européenne

Check-list pour intégrer les VSST[2] dans le DUERP[3]

Pilotage

Le groupe de travail qui évalue les risques professionnels et actualise le DUERP est-il mixte et, si possible, représentatif de la proportion des femmes et des hommes dans l'entreprise ?

☐ Oui ☐ Non

Les référents VSST désignés par l'employeur et le CSE sont-ils associés à ce groupe de travail ?

☐ Oui ☐ Non

Identification des risques de VSST

Avez-vous identifié les situations de travail ou des postes de travail dans lesquels le personnel est particulièrement exposé aux risques de VSST ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous pris en compte les témoignages ou retours d'expériences des salariés concernant les situations de sexisme, harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles dans l'entreprise ?

☐ Oui ☐ Non

Des enquêtes ou des audits internes ont-ils été réalisés pour évaluer l'ambiance de travail ? Font-ils remonter des ressentis de sexisme ou des signalements de harcèlement sexuel ?

☐ Oui ☐ Non

Une analyse des facteurs organisationnels de risques des VSST par unité de travail est-elle réalisée ?
Une telle analyse permet d'identifier les situations de travail présentant des facteurs de risques : par exemple, en cas de faible mixité, de statut précaire, de poste isolé, de manque de marges de manœuvre, d'horaires atypiques…

☐ Oui ☐ Non

2. VSST : violences sexistes et sexuelles au travail
3. DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Modèle à remplir proposé par l'Anact pour votre entreprise
Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Cet outil a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations
anact.fr

Financé par l'Union européenne

Une identification des postes (ou des catégories professionnelles) exposés à des facteurs organisationnels de risques de VSST par unité de travail est-elle réalisée ? Comment le personnel y est-il associé ?

☐ Oui ☐ Non

Une analyse des ressources existantes en matière de prévention des VSST (dont les actions du plan de prévention ou d'égalité professionnelle) pour l'organisation ou par unité de travail est-elle réalisée ?

☐ Oui ☐ Non

Évaluation de la fréquence et de la gravité des risques de VSST

Une priorisation des actions, secteurs de l'entreprise, métiers, situations à prendre en compte en priorité a-t-elle est menée collectivement ?

☐ Oui ☐ Non

Exemple de questions à se poser : dans quels services y a-t-il déjà eu des cas ou des alertes ? Ont-ils été traités de façon satisfaisante ? Y-a-t-il des ressentis de risque de VSST plus forts dans certains services / métiers ? Y-a-t-il des facteurs organisationnels de risques qui ont été clairement repérés ? etc.

Mise en place de mesures préventives

Des référents harcèlement sexuel ou égalité professionnelle ont-ils été désignés ?

☐ Oui ☐ Non

Des formations ou des campagnes de sensibilisation ont-elles été mises en place pour prévenir les VSST ?

☐ Oui ☐ Non

Les procédures de signalement et de traitement des situations de VSST sont-elles définies et connues de tous les employés ?

☐ Oui ☐ Non

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anact
agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Modèle à remplir proposé par l'Anact pour votre entreprise
Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Cet outil a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations
anact.fr

Financé par l'Union européenne

Le plan de prévention actualisé inclue-t-il des actions de prévention primaire, secondaire, tertiaire ?

☐ Oui ☐ Non

Suivi et actualisation

Le DUERP est-il régulièrement mis à jour afin d'y intégrer les nouvelles situations à risques identifiées ?

☐ Oui ☐ Non

Les mesures mises en place en matière de prévention des VSST sont-elles évaluées ? Des salariées femmes participent-elles à cette évaluation ?

☐ Oui ☐ Non

Un suivi régulier des traitements de cas de VSST est-il assuré et documenté ?

☐ Oui ☐ Non

Kit des référentes et référents CSE et employeur : prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Production de l'Anact
septembre 2025

anact.fr

Ce kit a été soutenu et co-financé par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Financé par l'Union européenne